Requalification en médecine générale

Mention Requalification en médecine générale

Objectifs

> Obtenir la qualification de spécialiste en Médecine Générale en vue de l'exercice de la discipline comme défini dans l'article L4130-1 du code de la santé publique.
> Acquérir ou mettre à niveau les compétences nécessaires à l'exercice de la médecine générale en ambulatoire.
> Obtenir la qualification de spécialiste en Médecine générale en vue de l'exercice de la discipline comme défini dans l'article L4130-1 du code de la santé publique.

Pour qui ?

Public visé

Ce diplôme s'adresse aux :

> Les médecins diplômés qualifiés ou ayant la spécialité en médecine générale, ayant exercé une activité non soignante ou une activité différente de la médecine générale.
> Les médecins diplômés qualifiés ou ayant la spécialité en médecine générale, ayant cessé une activité de médecine générale depuis plus de trois ans.
> Les médecins diplômés ou ayant la spécialité en médecine générale reçus au concours hospitalier de médecine générale et souhaitant se réorienter vers la médecine générale ambulatoire.
> Les médecins faisant l'objet d'une procédure ordinale pour « insuffisance professionnelle ».
> Les médecins étrangers ayant une équivalence de diplôme sans l'équivalence de compétences. Les médecins étrangers dans le cadre de la Procédure d'Autorisation d'Exercice.

Conditions d'admission

> Une lettre de motivation, la Procédure d'autorisation d'exercice (PAE) pour les médecins étrangers, le curriculum vitae (précisant la FMI, les formations complémentaires, le parcours professionnel, le projet professionnel à venir…), la décision ordinale d'insuffisance professionnelle le cas échéant, et une réflexion sur la question : quels sont vos besoins de formation ?

> Un entretien préalable par une ou deux personnes pendant 30 à 60 minutes, entretien réalisé à partir de la lettre de motivation, du CV et de la question. Une exploration des connaissances pourra être réalisée selon les modalités choisies par le jury.

Pour les médecins étrangers francophones souhaitant candidater, une équivalence d'exercice français et le visa couvrant **l'intégralité de la durée de la formation** doivent être obtenus avant candidature.

Votre demande de candidature est à adresser avant le **30 juin de l'année en cours, merci.**

Contact : Virginie PETIT : fcsante-mixte@univ-st-etienne.fr **ou au 04 77 42 14 61.**

Programme

Le DIU se décompose en 2 modules :

Module 1 :

a. Phase d'évaluation des compétences :

> Diagnostic pédagogique en situation authentique durant le stage de 20 demi-journées, avec un journal de bord renseignant sur :

> Le niveau des connaissances
> Le niveau des habiletés
> Le niveau des compétences

> Prescriptions pédagogiques et productions de traces écrites
> Évaluation à partir du rapport de stage du candidats, journal de bord et évaluation du stage par les tuteurs.
> Délibération après concertation des tuteurs, du responsable du DIU, de l'enseignant MG évaluateur.

b. Phase de remédiation :

> Cibler les besoins
> Flécher les séminaires à suivre
> Préciser les travaux d'écriture à construire et les familles de situations à prioriser

Module stages en Médecine générale:

Priorité de ce temps et de cette offre d'apprentissage

Au sein de cabinet de groupe ou de regroupement de cabinets, avec maîtres de stage habitués aux niveaux 1 et 2, agréés ARS, temps hebdomadaire de 2 à 3 jours, avec un minimum de 104 demi-journées, avec mise en responsabilité progressive, temps de supervision directe et indirecte et production de traces d'apprentissage. Les enseignants (maîtres de stage et tuteurs) devront vérifier que le candidat a été confronté aux 11 familles de situation.

Module 2 :

8 heures en présentiel par mois entre novembre et juin soit 72 heures par stagiaire.

> Doit être déterminé en fonction du bilan de compétences (qui doit tenir compte du parcours du candidat et du projet professionnel), mais favorisant l'acquisition des compétences.
> Pas d'offre de formation complémentaire pour ces candidats en dehors des Groupes d'échange de pratiques (GEP) (si le nombre de candidats est suffisant) et inversement pas d'offre complémentaire autre que celui du DES. Le GEP permet un apprentissage par compétence selon les théories pédagogiques constructivistes.
> Priorisation des enseignements à partir du bilan de compétences.
> Le temps d'enseignement facultaire correspondra au minimum de deux demi-journées mensuelles.

Tutorat obligatoire avec construction d'un portfolio d'apprentissage :

> Doit être influencé par le bilan de compétences.
> Il comprend une rencontre mensuelle entre le tuteur/tuteuré et une rencontre trimestrielle avec suivi par un des responsables du diplôme.
> Le portfolio doit :

> Être constitué à partir des traces produites qui doivent couvrir l'ensemble des compétences à acquérir selon le bilan initial (Récit de situation complexe authentique).
> Contenir un ou des journaux de bord des stages cliniques.

Equipe pédagogique

Pr Rodolphe CHARLES - Professeur associé - Département de médecine générale

Pr Xavier GOCKO - MD - PhD-HDR - Professeur des universités - Directeur du département de médecine générale

Calendrier

Date limite des candidatures : 14 juin

Rentrée prévisionnelle : Septembre/octobre

**Sous réserve de modification*

Le calendrier définitif vous sera communiqué lors de la validation de votre inscription.

Validation

> Le tuteur renseigne la commission d'évaluation
> Évaluation par les médecins maitres de stage
> Validation de la formation facultaire selon les modalités en vigueur (Groupe d'échange de pratiques, DPC …)
> L'évaluation finale se fait par la validation du portfolio par un jury d'enseignants généralistes, compte tenu de toutes les évaluations faites au fur et à mesure.

Coût de l'inscription

€

Détail coût d'inscription

Module 1 : 1 500 €*
Module 2 : 7 000 €*

**L'université n'est pas assujettie à la TVA*

Nos formations ne sont pas éligibles au Compte Personnel de Formation (CPF)